

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Acquisition du terrain d'assiette du Pôle de formations du Saumurois.	

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU** la décision n°2019/081 du bureau communautaire de Saumur Val de Loire du 23 mai 2019,
- VU** l'avis N° 2018-49060V1795 du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP de Maine-Et-Loire en date du 10 décembre 2018,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT l'intérêt général pour la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire à accueillir ce type de structure sur son territoire en termes de renommée et de retombées économique

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

L'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées commune de Saumur, section AC n° 500 (174m²), 507 (5 989 m²) et 508 (3 044 m²) représentant une surface totale de 9207 m² auprès de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

AUTORISE

La Présidente à signer l'acte administratif (annexe 1) portant acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées commune de Saumur section AC n° 500 (174 m²), 507 (5 989 m²) et

508 (3 044 m²).

AUTORISE

La Présidente à signer tous les actes consécutifs ou corollaires à cette acquisition.

AUTORISE

La Présidente à prendre en charge sur le budget régional tous les frais d'acte.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs